



Centre de recherche interdisciplinaire
sur la violence familiale
et la violence faite aux femmes

Catherine Flynn
Geneviève Lessard
Lyse Montminy

avec la collaboration de
Maryse Rinfret-Raynor
Lise Gervais

Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspectives

Collection RÉFLEXIONS
23

ÉTUDIER LA VIOLENCE CONJUGALE EN CONTEXTE INTERDISCIPLINAIRE ET EN PARTENARIAT : ENJEUX ET PERSPECTIVES

Catherine Flynn
Geneviève Lessard
Lyse Montminy
avec la collaboration de
Maryse Rinfret-Raynor
Lise Gervais

Cette publication est disponible
sur le site web du CRI-VIFF
www.criviff.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015
Bibliothèque et Archives Canada, 2015

ISBN : 978-2-924418-09-3 (version imprimée)
ISBN : 978-2-924418-10-9 (version PDF)

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Les propos tenus dans ce document n'engagent que leurs auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel du CRI-VIFF. Le CRI-VIFF n'est nullement responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des renseignements contenus dans le document.

Table des matières

Avant-Propos	1
Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspectives	3
1. Comment définir la violence conjugale ?.....	3
1.1 Vers une analyse critique des rapports de pouvoir au sein du couple.....	4
1.2 Tension micro/macro : Comment ne pas amputer une problématique de sa dimension sociale ?	6
2. Enjeux épistémologiques et théoriques	8
2.1 Principaux paradigmes en sciences sociales – Un bref survol	8
2.2 Quel paradigme privilégier pour l'étude de la violence conjugale?	9
2.3 Perspectives théoriques	10
3. Comment faire? Enjeux méthodologiques	10
Conclusion : Que reste-t-il à comprendre et à développer?	11
Références	15

Avant-Propos

Le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF) regroupe des chercheurs-es, des intervenants-es des milieux de pratique institutionnels et communautaires ainsi que des étudiants-es qui poursuivent un même objectif, celui de contribuer à l'avancement des connaissances sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. À l'hiver et au printemps 2013, le CRI-VIFF a organisé un cycle de trois journées de séminaire de mobilisation des connaissances sur le thème de la violence conjugale. La formule retenue consistait tout d'abord à offrir en matinée, un bloc de trois présentations réalisées par des conférenciers-ères de renom, associés à diverses disciplines et concernés-es par la recherche en violence conjugale. Ces conférences, ouvertes au public, montraient des résultats de recherche récents, posant des regards différents sur la violence conjugale.

Le premier séminaire avait pour titre *La violence conjugale vue sous diverses perspectives disciplinaires*. Ce séminaire a eu lieu le 1^{er} février 2013 et a accueilli Isabelle Ouellet-Morin, chercheure en neuropsychologie et en victimologie à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, Pierre Maurice, de l'Institut national de santé publique du Québec, et Mylène Magrinelli Orsi du ministère de la Justice (Canada).

Le deuxième séminaire a eu lieu le 1^{er} mars 2013 et s'est intitulé *Questions et réflexions autour des perspectives théoriques contemporaines pour une mise à jour de la définition de la violence conjugale*. Il a été possible d'y entendre Michael P. Johnson, professeur en sociologie et études des femmes à la Penn State University, Jennifer Langhinrichsen-Rohling professeure en psychologie à l'University of South Alabama, de même que Dominique Damant et Catherine Flynn, respectivement professeure et candidate au doctorat à l'École de service social de l'Université de Montréal.

Finalement, le troisième séminaire, intitulé *Les questions épistémologiques suscitées par la recherche en violence conjugale et le partenariat en question*, s'est déroulé le 10 avril 2013 et s'est centré sur les aspects méthodologiques de la recherche en violence conjugale. Les conférenciers invités étaient Line Sauvageau, vice-présidente de l'enseignement et de la recherche pour le réseau des Universités du Québec et ancienne gestionnaire du FRQSC, Holly Johnson, professeure et criminologue à l'Université d'Ottawa et Patrick Lussier, professeur en criminologie à l'Université Laval.

Chacune de ces conférences ont été suivies, en après-midi, d'une période de discussion avec un groupe plus restreint d'une vingtaine d'acteurs concernés par la violence conjugale. Des chercheurs, des partenaires issus des milieux de pratiques, des décideurs des milieux politiques et des étudiants ont réfléchi collectivement sur des thèmes reliés à la recherche en violence conjugale. Alimentées par les présentations du matin, les discussions ont été

orientées autour des questionnements, des ajustements, des nouveaux enjeux et des limites auxquels se bute la recherche en violence conjugale, dans une perspective interdisciplinaire et partenariale. Ces réflexions ont permis de poser certains jalons conceptuels, théoriques et méthodologiques importants à prendre en considération pour le développement des recherches futures menées au CRI-VIFF. Nous remercions chaleureusement les conférenciers-ères invités-es de même que toutes les personnes impliquées dans les périodes de réflexion qui ont suivi chacun des séminaires. Nous remercions également le Secrétariat à la condition féminine du gouvernement du Québec pour son appui financier ayant permis la réalisation de ces séminaires. Enfin, nous remercions Maryse Rinfret-Raynor, professeure retraitée à l'École de service social de l'Université de Montréal et chercheure au CRI-VIFF, pour son leadership scientifique en tant que responsable du projet ainsi que Lise Gervais, coordonnatrice de Relais-Femmes, partenaire fondateur du CRI-VIFF, pour l'animation des séances de discussion qui ont suivi les conférences.

Étudier la violence conjugale en contexte interdisciplinaire et en partenariat : enjeux et perspectives

Le CRI-VIFF a la spécificité de regrouper des membres en provenance de différentes disciplines académiques comme le service social, la criminologie, la psychologie, la santé publique, le droit, les sciences humaines appliquées, la psychoéducation, la sociologie, la sexologie, l'épidémiologie et le design. Il intègre également à sa programmation la réalisation de recherches partenariales impliquant des milieux d'intervention tant communautaires qu'institutionnels, de même que des décideurs spécialisés dans l'élaboration des politiques sociales ou en matière de santé publique. Le CRI-VIFF se démarque par son souci d'intégrer les points de vue de ces différents acteurs à ses activités de recherche. Dans un contexte de recherche en partenariat, il est important de fournir des occasions pour discuter de ces diverses postures théoriques, méthodologiques ou idéologiques afin d'identifier les points de jonction qui rallient les membres chercheurs et partenaires des milieux de pratique. Ce document vise à synthétiser les contenus émergeant des trois périodes de discussion réalisées dans le cadre de ce cycle de mobilisation des connaissances. Il s'agit de dégager les principaux enjeux inhérents à la recherche en violence conjugale. Les auteures n'ont pas la prétention de couvrir exhaustivement chacun des points de vue spécifiques exprimés lors des séminaires; il s'agit plutôt de faire ressortir quelques constats importants qui ressortent de ces réflexions collectives. Une des principales préoccupations ayant émergé des discussions concerne la façon de définir la violence conjugale ainsi que les différents concepts qui en découlent. Les controverses et les enjeux entourant la définition de notre objet d'étude posent différents défis d'arrimage sur le plan épistémologique, théorique et méthodologique, ainsi que dans l'orientation des services aux enfants, aux femmes et aux hommes concernés par la violence conjugale. Ces enjeux seront discutés dans ce document.

1. COMMENT DÉFINIR LA VIOLENCE CONJUGALE ?

Depuis sa fondation, le CRI-VIFF oriente sa programmation de recherche autour de cette définition de la violence :

« La violence est définie comme un exercice abusif de pouvoir par lequel un individu en position de force cherche à contrôler une autre personne en utilisant des moyens de différents ordres afin de la maintenir dans un état d'infériorité ou de l'obliger à adopter des comportements conformes à ses propres désirs. Cette définition ne se limite pas aux conduites individuelles puisque la violence peut s'exercer par des systèmes plus larges. »

La grande majorité des travaux de recherche CRI-VIFFiens se sont penchés sur l'analyse de l'expérience et le développement des pratiques destinées aux femmes victimes de violence conjugale, aux hommes ayant des comportements violents et aux enfants qui y sont exposés. Cependant, les différentes enquêtes quantitatives sur la violence conjugale montrent des taux de prévalence similaires entre les hommes et les femmes et soulèvent

des questionnements quant à la symétrie du phénomène. Bien que la question de la symétrie de la violence a été déconstruite par Damant et Guay (2005), ce concept soulève des controverses tant dans les milieux de pratique que dans l'espace public. Il nous apparaît donc important de s'attarder à cette question avec doigté et rigueur. Les réflexions ayant émergé des séminaires de mobilisation des connaissances ont permis d'identifier deux pistes de solution pour mieux comprendre les différentes dynamiques et configurations que peut prendre la violence conjugale. Premièrement, il est important de s'intéresser à la direction de la violence au sein du couple et de la famille avec une approche critique qui permet de mieux comprendre la question de l'intentionnalité et du pouvoir dans les dynamiques de violence. Deuxièmement, il nous semble essentiel de conceptualiser la violence conjugale comme un problème social plutôt que de se restreindre uniquement à la dimension conjugale.

1.1 Vers une analyse critique des rapports de pouvoir au sein du couple

Les travaux de Micheal P. Johnson et de Jennifer Langhinrichsen-Rohling se sont avérés fort pertinents dans la réflexion concernant l'étude de la direction de la violence au sein des couples. Véritables figures de proues dans leurs domaines respectifs, ces chercheurs se sont tous deux penchés sur la bidirectionnalité de la violence, à partir de perspectives différentes. Alors que la présentation de M. Johnson a permis de clarifier les concepts au cœur de sa typologie de la violence conjugale comme le terrorisme intime, la violence situationnelle et la résistance violente, celle de Mme Langhinrichsen-Rohling a soulevé quelques pistes pour s'intéresser à la bidirectionnalité de la violence au sein du couple. Dans une perspective plus proféministe, M. Johnson a élaboré sa typologie permettant de décortiquer les schèmes de violence au sein des couples. Son analyse de données cliniques et populationnelles montre que la grande majorité des violences de type terrorisme intime sont perpétrées par les hommes alors que celles de type résistance violente sont perpétrées principalement par les femmes. La violence s'avère mutuelle dans 29% des situations de terrorisme intime dans les populations cliniques et dans 15% des cas de la population générale. Mme Langhinrichsen-Rohling obtient des résultats différents. Sa méta-analyse regroupant 17 études quantitatives anglophones sur la bidirectionnalité de la violence montrant que la violence bidirectionnelle affecte plus de la moitié des participants. Chez les couples aux prises avec une dynamique de violence unidirectionnelle, la violence est perpétrée par deux fois plus de femmes que d'hommes. L'analyse de Mme Langhinrichsen-Rohling à contrario de celle de M. Johnson, ne montre pas de différence significative entre les hommes et les femmes relativement aux motivations à perpétrer des actes de violence. D'après son étude, le recours à l'autodéfense ou le contrôle d'un partenaire ne peuvent être associés aux hommes ou aux femmes.

Ces résultats divergents sont éloquentes pour illustrer concrètement les controverses entourant la question de la symétrie de la violence conjugale. Ils rappellent également

l'importance de documenter la direction de la violence chez les couples québécois issus de différentes populations afin de mieux comprendre le phénomène et adapter les interventions. Néanmoins, les membres du CRI-VIFF se montrent prudents face à une telle entreprise afin d'éviter de présenter la violence des hommes et celles des femmes comme des phénomènes similaires. Rappelons que des chercheuses associées au centre ont d'ailleurs dénoncé, par le passé, que la façon dont la violence conjugale est mesurée et étudiée dans le cadre des grandes enquêtes populationnelles peut aboutir à tort à ce genre de conclusion (Damant et Guay, 2005). Ce souci se manifeste notamment par le biais de différents choix théoriques et méthodologiques (nous y reviendrons), afin de réaliser des analyses suffisamment complexes pour bien documenter la problématique. Pour surmonter la controverse relative à la direction de la violence au sein du couple, il importe pour nos membres d'étendre l'analyse systémique des comportements des conjoints dans le rapport conjugal, à la résistance et à la négociation des rapports de pouvoir au sein de celui-ci.

Cette préoccupation nous conduit à s'intéresser à la question de l'intentionnalité de la violence et des rapports de pouvoir au sein du couple. Les résultats obtenus par M. Johnson attirent l'attention sur la question de la violence situationnelle. Parmi les différentes expériences de violence analysées par M. Johnson (2013), près de la moitié d'entre-elles s'inscrivent dans une dynamique de violence situationnelle. Les acteurs réunis dans le cadre de ces séminaires soulèvent que les différentes réponses sociales liées à la violence conjugale de même que les principales études s'y intéressant s'articulent principalement autour du terrorisme conjugal. Ainsi, l'étude de la violence situationnelle apparaît négligée. Est-elle une réaction spontanée dans le cadre d'un conflit conjugal? S'inscrit-elle dans une dynamique de pouvoir déjà établie de façon latente entre les conjoints? Ces questionnements amènent dans leur sillage des réflexions sur la place de la violence situationnelle dans la définition de la violence conjugale axée sur le contrôle et le pouvoir tel qu'énoncé ci-haut. Des études empiriques axées sur cette problématique apparaissent nécessaires afin de broser un portrait exhaustif des expériences de violence vécues par la population, et surtout de mieux distinguer les violences qui renverraient à des réalités très différentes, et ce, en examinant les manifestations de ces violences, leur contexte d'émergence et les motifs des partenaires concernés. Les acteurs ayant participé aux séminaires soulèvent également l'idée que la violence situationnelle ne se déroule pas nécessairement selon le cycle de la violence conjugale bien connu et utilisé par les ressources d'aide spécialisées dans le domaine. Ils proposent d'ailleurs de vérifier, sur le plan empirique, si ce dernier représente l'ensemble des différentes expériences de violence vécues par la population.

La violence situationnelle soulève également de l'intérêt car elle se situe à la jonction de deux problématiques aux frontières plus ou moins perméables, soit: la violence conjugale et le conflit conjugal sévère. M. Johnson (2013) propose différents critères permettant de distinguer les violences terroristes des violences situationnelles notamment : la sévérité des

gestes et des conséquences qui en découlent, la mutualité, l'escalade dans le temps, le fait de craindre pour sa vie et les différentes tactiques de contrôle. Élaborée à partir du modèle de Pence et Paymar (1993), M. Johnson (2013) propose la roue du contrôle et du pouvoir comprenant des indicateurs (la maltraitance, le contrôle économique, le recours au privilège et à la coercition, l'utilisation des enfants comme stratégie de contrôle, l'isolement, l'abus émotionnel et le contrôle sexuel) qui permettent de dégager, avec plus de justesse et de nuances, les tactiques de contrôle utilisées par les conjoints et, par conséquent, de mieux distinguer le terrorisme intime de la violence situationnelle (Johnson, 2006). Ainsi, les nuances proposées par M. Johnson amènent un regard renouvelé sur l'expérience de la violence vécue par les populations en centrant l'analyse sur la question de l'intentionnalité de la violence, du pouvoir et du contrôle.

1.2 Tension micro/macro : Comment ne pas amputer une problématique de sa dimension sociale ?

Le cycle de séminaire de mobilisation des connaissances a montré différentes perspectives analytiques et méthodologiques de la violence conjugale. Malgré certaines tensions entre les différentes perspectives théoriques discutées, il apparaît consensuel au sein du groupe de réflexion de devoir intégrer les aspects microsociaux et macrosociaux afin de comprendre de façon plus exhaustive la violence conjugale puisqu'il s'agit d'une problématique complexe. Ces deux niveaux d'analyse nous apparaissent imbriqués mutuellement car aucune compréhension des réalités microsociologiques n'est possible sans une connaissance du contexte et des phénomènes macroscopiques et vice versa. Cette diversification des analyses apparaît possible par le caractère interdisciplinaire du CRI-VIFF.

La nécessité d'intégrer ces niveaux d'analyse dans l'étude de la violence conjugale s'est avérée après une réflexion critique des différentes postures des conférenciers-ères et des membres du CRI-VIFF. Alors que certains conférenciers-ères ont montré un intérêt marqué pour décortiquer les enjeux interpersonnels, psychologiques et cognitifs associés à la problématique de la violence conjugale, d'autres ont davantage insisté sur l'importance du pouvoir et des rapports sociaux dans l'analyse du phénomène. Pour les acteurs ayant participé aux réflexions, un regard trop centré sur l'analyse des comportements au sein du couple contribuerait à réduire la violence conjugale à un problème d'ordre relationnel et, par conséquent, à amputer la problématique de son caractère social. Cette préoccupation a alimenté les discussions du groupe de réflexion dans la mesure où elle implique un dilemme concernant l'angle avec lequel la violence conjugale est abordée.

Différentes postures, parfois contradictoires, ont émergé du discours des conférenciers-ères invités-es dans le cadre de ce cycle de séminaires. La présentation d'Isabelle Ouellet-Morin sur les conséquences de la violence conjugale sur la réactivité physiologique au

stress adopte une approche neuropsychologique de la problématique. Elle propose des ouvertures vers un traitement hormonal permettant de réduire les impacts de la violence chez les victimes. Celle de Pierre Maurice, sur l'approche de la violence conjugale mise de l'avant par la santé publique, montre une perspective qui mise principalement sur la prévention de la violence et de ses conséquences chez les individus et les populations. La présentation de Patrick Lussier, sur l'agression et la violence dans une perspective de criminologie développementale, s'intéresse aux facteurs individuels (incluant les psychopathologies) et familiaux liés à la production de comportements violents. Si les acteurs ayant participé aux réflexions estiment que les nouvelles perspectives présentées par ces conférenciers-ères sont fort pertinentes et démontrent bien les conséquences de la violence de même que les facteurs individuels et familiaux associés à sa production, ils soulignent par ailleurs l'importance d'intégrer ces perspectives à l'intérieur d'une analyse plus globale du phénomène, et ce, afin d'éviter le risque d'un certain glissement vers une psychologisation de la violence conjugale. Certains participants expliquent qu'une analyse strictement basée sur les dimensions psychologiques, cognitives ou même familiales de la violence conjugale peut représenter cette dernière comme un problème d'ordre personnel ou relationnel, ce qui est susceptible d'entraîner un désengagement collectif face à celle-ci, nous y reviendrons.

Une des solutions envisagées consiste à problématiser la violence conjugale comme une forme de violence faite aux femmes. Ce compromis permettrait d'aborder les causes individuelles et interpersonnelles de la violence, en les mettant en lien avec les causes sociales et les mécanismes structurels qui les sous-tendent. La présentation de Dominique Damant et de Catherine Flynn (2013) dénonce que l'étude des violences faites aux femmes tende à se réduire à l'étude de la violence conjugale et que l'étude de cette dernière se limite à l'expérience des femmes en tant que victimes. Leur présentation sur le féminisme intersectionnel a montré leur préoccupation à tisser les liens entre la violence conjugale et l'ensemble des systèmes d'oppression qui peuvent contribuer à sa production comme le patriarcat, le colonialisme, le racisme, l'hétérosexisme, etc. Elles mentionnent également que le pouvoir ne doit pas être envisagé dans l'expérience des femmes seulement sous l'angle de la subordination mais que les privilèges qu'elles détiennent de même que leurs stratégies de résistance doivent aussi faire partie de l'analyse. Ces enjeux théoriques conjugués à l'intérêt des participants aux séminaires pour une analyse des dynamiques de violence conjugale telle que proposée par Michael Johnson rendent impossible la problématisation de la violence conjugale comme une manifestation de la violence faite aux femmes. Cela impliquerait de centrer l'analyse uniquement sur l'expérience de victimisation des femmes et sur le terrorisme conjugal, négligeant ainsi l'ensemble des configurations que peut prendre la violence au sein du couple et réduisant l'expérience des femmes à une oppression subie.

Afin de tenir compte à la fois des différents patrons de la violence conjugale au sein du couple et de l'ensemble des rapports de pouvoir impliqués dans sa production et dans sa résistance, il a été proposé de repositionner la violence conjugale en termes de problème social. Cela montre également la volonté de faire de la violence conjugale la responsabilité de tous les acteurs de la société, plutôt qu'un problème se limitant aux frontières de la sphère familiale. Cette problématisation contribue également à l'élaboration de pratiques sociales diversifiées afin de répondre aux multiples besoins des acteurs touchés par les différentes formes de violence conjugale. Les participants aux réflexions rappellent que la violence est une violation du droit à la sécurité des personnes qui en sont victimes et représente une forme d'injustice sociale. Ces deux facettes, arrimant droits individuels et justice sociale, renvoient également à l'importance d'une analyse du problème imbriquant des dimensions microsociales comme l'expérience individuelle et des dimensions plus macrosociales comme les inégalités sociales. La présentation de la D^{re} Mylène Magrinelli Orsi ayant démontré les coûts sociaux de la violence conjugale pour l'ensemble de la société canadienne, le CRI-VIFF souhaite poursuivre sur sa lancée avec des recherches qui permettent à la fois de documenter l'expérience des personnes directement touchées par la violence conjugale et de soutenir l'implantation de réponses sociales adaptées aux besoins des populations.

2. ENJEUX ÉPISTÉMOLOGIQUES ET THÉORIQUES

Le troisième séminaire visait principalement à discuter des enjeux épistémologiques et méthodologiques relatifs à la production des connaissances en matière de violence conjugale. Bien que les questions épistémologiques ont été peu abordées de façon directe, il est possible de dégager certaines tendances dans les réflexions des chercheurs et partenaires ayant participé aux échanges. Les différentes présentations des conférenciers-ères montrent également la diversité des paradigmes avec lesquels il est possible d'étudier la question de la violence conjugale. Ces observations seront discutées dans cette section.

2.1 Principaux paradigmes en sciences sociales – Un bref survol

Plusieurs auteurs se sont penchés sur les différents paradigmes qui orientent la pensée et la production des connaissances (Mertens, 2009 ; Lincoln, Lynham & Guba, 2011). Divers courants peuvent être dégagés et les différentes terminologies y étant associées peuvent sembler bigarrées. Creswell (2013), un auteur largement cité et reconnu pour son expertise en méthodologie de la recherche, a identifié quatre « visions du monde » qui orientent la recherche sociale. D'abord, la vision postpositiviste est principalement associée à la recherche quantitative et vise l'observation et la mesure standardisée d'une réalité objective dans l'optique d'en dégager les causes et de prédire les effets. La vision constructiviste soutient que les gens développent des interprétations subjectives de leurs expériences et est surtout associée à la méthodologie qualitative. La vision transformative

pour sa part, s'inscrit dans une perspective de changement social, axée sur la collaboration avec les populations et la critique du monde social et politique. Enfin, la vision pragmatique mise sur l'imbrication des approches quantitatives et qualitatives afin de résoudre des problématiques précises et concrètes au niveau local (Creswell, 2013).

2.2 Quel paradigme privilégier pour l'étude de la violence conjugale?

Pendant ce cycle de séminaires, ces quatre visions se sont côtoyées bien que la question de l'épistémologie n'ait été abordée directement ni par les conférenciers-ères ni par les participants. La teneur des réflexions et discussions collectives montre que certains paradigmes suscitent plus de réactions chez certains participants. Par exemple, la vision postpositiviste semble difficile, pour certains, à réconcilier avec une vision transformative. Par le caractère interdisciplinaire et partenarial du Centre, il semble difficile de dégager une posture épistémologique et théorique unique et consensuelle. Différents partenaires des milieux de pratique de même que ceux associés à la santé publique peuvent être associés à une vision plus pragmatique, orientée vers le développement de pratiques adaptées à l'expérience des hommes, des femmes et des enfants vivant une dynamique de violence conjugale ou axée sur l'évaluation de l'efficacité des pratiques. Le paradigme postpositiviste a été abordé via les réflexions entourant les études quantitatives permettant de dégager les conséquences de la violence conjugale et les facteurs associés à sa production. Plusieurs chercheurs pour leur part, de même que quelques partenaires, s'inscrivent dans une démarche plus constructiviste. Il importe de noter que la majeure partie des projets de recherche menés actuellement au CRI-VIFF s'inscrivent dans cette perspective. La vision transformative a été discutée à travers les réflexions sur la perspective féministe intersectionnelle. Cette perspective théorique soutient que les recherches doivent se dérouler en partenariat avec les populations concernées dans une visée de transformation des rapports sociaux (Collins, 2012). Le féminisme intersectionnel s'avère un intérêt théorique partagé par plusieurs chercheurs et partenaires du CRI-VIFF, bien qu'il présente certaines limites. Dans un contexte interdisciplinaire, il apparaît que différents paradigmes doivent coexister afin de mettre de l'avant une analyse plus complète de la violence conjugale. Or, puisque certains paradigmes peuvent parfois entrer en tension les uns avec les autres, il importe de s'accorder régulièrement des lieux d'échange dans l'ouverture et le respect au point de vue d'autrui. Une piste de solution intéressante pour y arriver consiste à placer au centre de l'analyse l'intérêt des personnes et des familles aux prises avec la problématique en rappelant notre objectif commun: contrer la violence conjugale sous toutes ses formes, mieux la prévenir et offrir aide et accompagnement aux personnes encore trop nombreuses qui y sont confrontées.

2.3 Perspectives théoriques

Outre les réflexions entourant le féminisme intersectionnel déjà mentionnées précédemment, la perspective systémique a également été abordée en lien avec l'étude des comportements individuels des conjoints au sein du rapport conjugal. Bien qu'elles n'aient pas été identifiées explicitement, les tensions entre théories féministes et approches systémiques, courantes dans l'étude de la violence conjugale, ont émergé à certains moments durant les échanges du groupe de réflexion. Tous souhaitent néanmoins que les travaux réalisés au Centre s'inscrivent en cohérence les uns avec les autres. Le travail en partenariat au sein d'une équipe interdisciplinaire implique d'accepter que tous ne s'intéressent pas à la violence de la même façon sans toutefois négliger l'élaboration d'une orientation commune. L'analyse des composantes de la matrice du pouvoir de Collins (2000) peut d'ailleurs servir de base commune aux différents projets du CRI-VIFF. Cette matrice suggère que le pouvoir est produit et reproduit dans quatre domaines interdépendants et dynamiques. Le domaine structurel réfère aux différentes lois, politiques sociales et programmes sociaux dont l'organisation soutient des processus de division sociale ou d'exclusion. Le domaine disciplinaire/organisationnel réfère à la gestion bureaucratique des institutions qui produit des expériences de discrimination des groupes marginalisés qui les fréquentent. Le domaine interpersonnel, dont fait partie la violence conjugale, comprend les expériences directes, interpersonnelles et quotidiennes qui contribuent à renforcer les rapports de pouvoir et la hiérarchie sociale. L'analyse systémique des différents comportements individuels et interpersonnels au sein du rapport conjugal et dans la famille peuvent être compris à l'intérieur de ce domaine. Finalement, le domaine hégémonique désigne les représentations sociales et les symboles qui justifient et légitiment la production des inégalités sociales (Collins, 2000). Finalement, rappelons que la perspective intersectionnelle présentée par Mme Damant et Mme Flynn (2013) ne s'intéresse pas strictement au pouvoir dans sa forme oppressante, mais vise également à comprendre la notion de privilège. Ainsi, cette approche permet de s'intéresser à l'expérience de la violence tant du côté des agresseurs que de celui des victimes, une dimension inclusive au cœur des préoccupations CRI-VIFFiennes.

3. COMMENT FAIRE? ENJEUX MÉTHODOLOGIQUES

D'un point de vue méthodologique, le contexte interdisciplinaire et partenarial dans lequel le CRI-VIFF s'inscrit entraîne dans son sillage une diversité des façons de faire de la recherche. Néanmoins, l'ensemble des acteurs présents aux séminaires s'entendent pour placer les personnes concernées par la violence au centre des préoccupations et d'intégrer les différents savoirs (recherche scientifique, travaux des milieux de pratique et savoirs expérientiels). Sur cette base commune, se dessinent différentes perspectives sur les approches de recherche à privilégier, les thèmes à documenter, l'évaluation des pratiques, de même que la prévention.

Tout d'abord, le bien-fondé d'une enquête populationnelle en matière de violence conjugale a été montré par plusieurs chercheurs et partenaires. Une vaste étude de ce genre implique néanmoins la mobilisation de nombreux outils de mesure et échelles qui incitent à la prudence. Appuyés par la présentation de Mme Holly Johnson, certains membres du comité de réflexion souhaitent que l'analyse proposée dépasse la simple occurrence de comportements violents, mais replace ces derniers dans leur contexte. Les méthodologies mixtes (quantitative et qualitative) apporteraient à cet effet un éclairage fort pertinent pour mieux cerner la complexité du phénomène de la violence conjugale.

D'un point de vue statistique, il apparaît nécessaire que les études quantitatives aillent au-delà des distributions de fréquence et des tests de comparaison de moyennes. Il importe, pour les membres du comité de réflexion, que les données soient décortiquées et mises en lien afin de dégager des profils ou mettre en exergue certaines dynamiques comme la violence situationnelle. Certaines formes de violence mériteraient également d'être mieux documentées, comme la violence sexuelle qui ne se limite pas strictement à des relations sexuelles forcées (ministère de la Justice, 2008), la violence psychologique et la violence spirituelle. Un souci est également manifesté pour documenter des tactiques de contrôle qui sont généralement exclues des différents outils de mesure sur la violence basés sur une définition pénale du phénomène. Par exemple, une des solutions envisagées pourrait être d'intégrer dans les enquêtes futures les éléments du Coercitive Control Scale tel que présenté par M. Johnson (2013). Finalement, si les études longitudinales s'avèrent difficiles à réaliser en raison des coûts associés, il importe de développer des méthodologies novatrices qui permettent de jeter un regard temporel sur les trajectoires de victimisation. Par exemple, la stratégie de recherche expérimentée par H. Johnson permet de mesurer la progression de la violence dans le temps ou de faire des liens entre la violence subie dans la relation conjugale actuelle et les expériences antérieures de violence.

Dans un souci de mettre en lien l'expérience individuelle et subjective de la violence conjugale avec les violences sociales et structurelles qui la soutiennent, il importe d'effectuer des allers et retours entre des approches micro et macrosociales. Pour ce faire, les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives peuvent être mises à profit. Les approches qualitatives permettent de laisser la parole aux personnes concernées. Les membres du comité de réflexion estiment qu'une mixité des approches au sein du CRI-VIFF permet de mieux saisir les liens complexes entre les violences, leur contexte et les différentes sphères de vulnérabilité.

Conclusion : Que reste-t-il à comprendre et à développer?

Depuis sa fondation en 1992, le CRI-VIFF a contribué à démystifier la problématique de la violence conjugale et a soutenu le développement de pratiques novatrices. Cependant, il en reste encore beaucoup à comprendre et les différentes réflexions concernant la définition

de la violence et les typologies qui y sont associées nécessitent un regard renouvelé sur notre objet d'étude. Les partenaires en provenance des milieux de pratique mentionnent également rencontrer des situations de plus en plus complexes et constatent que les victimes qu'elles rencontrent n'en sont pas à leur première expérience de victimisation. Ils recommandent, à l'instar des travaux de Mme Johnson (2013), de s'intéresser au parcours de vie et à l'historique de victimisation, mais ils attirent également l'attention sur l'évaluation des pratiques existantes.

Améliorer les pratiques

Les travaux CRI-VIFFiens se sont largement intéressés aux programmes d'intervention destinés aux femmes et aux enfants victimes de violence conjugale et familiale et aux conjoints ayant des comportements violents. Certains partenaires estiment d'ailleurs qu'il faudrait s'intéresser de plus près, à travers une démarche empirique, aux trajectoires et à l'expérience des hommes aux comportements violents en processus de changement. Le rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux (2012) a d'ailleurs recommandé de maintenir le soutien aux maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et de faciliter l'accès aux services destinés aux hommes aux comportements violents. L'actualité québécoise des derniers mois a également mis sur la place publique les questionnements relatifs aux différents besoins de ressources en matière de droits d'accès supervisés. Certains partenaires estiment que cette question doit également être abordée dans le cadre des activités du Centre. Finalement, certains partenaires et chercheurs affiliés aux milieux judiciaires et policiers suggèrent d'étudier la pertinence d'un tribunal spécialisé en violence conjugale et soulèvent différents questionnements relatifs à la judiciarisation systématique. Leur expérience pratique les amène à questionner cette pratique: est-elle appropriée dans toutes les situations de violence? D'où l'importance de documenter les différents types de violence conjugale tel que proposé par Michael Johnson (2013).

L'évaluation des pratiques et des interventions a également été une question au cœur des discussions du comité de réflexion. Alors que tous les acteurs en présence s'entendent sur la nécessité d'évaluer les pratiques, les tensions entre la vision du monde pragmatique et celle transformative se sont d'ailleurs dessinées autour de cet enjeu. D'un point de vue plus pragmatique, certains partenaires proposent de se centrer sur l'efficacité des interventions. Il s'agit d'évaluer les retombées pratiques sur les conditions de vie des populations, sur les coûts sociaux encourus par la violence conjugale et sur les expériences ultérieures de victimisation. Il est suggéré que des mesures liées à la santé mentale de même que des indicateurs physiologiques pourraient être mobilisés afin de témoigner du succès des interventions. Les tenants d'un paradigme de recherche transformatif soulignent que l'évaluation des pratiques passe par le point de vue des personnes qui les reçoivent. Ceux-ci soulignent également que les interventions doivent non seulement aider les victimes à

sortir la violence de leur vie, mais aussi faciliter leur accès à d'autres formes de soutien comme de l'aide juridique ou du soutien financier.

Prévenir la violence

Enfin, la prévention a été un thème récurrent durant les trois périodes de discussion du comité de réflexion. L'interdisciplinarité peut amener à repenser la violence et la victimisation mais il apparaît possible d'arrimer ces différences dans une perspective de prévention. Tous les acteurs présents aux réflexions se sont entendus sur son importance et celle-ci peut faire office de projet commun, bien que les différentes façons de prévenir la violence puissent parfois soulever des controverses.

Les présentations des conférenciers-ères invités-es ont montré différentes façons de penser et d'opérationnaliser la prévention. Tel qu'expliqué par M. Maurice, la prévention primaire - ce qu'on pratique encore trop peu selon lui - et secondaire (empêcher la récurrence chez les groupes plus à risque) restent au cœur des préoccupations de la santé publique et des établissements de santé et de services sociaux, l'enjeu majeur pour ces instances étant d'assurer le bien-être et la sécurité des populations. Cet intérêt pour la prévention est aussi généralement partagé par plusieurs membres du comité de réflexion. Ils notent par ailleurs que la typologie de M. Johnson (2013) ne permet pas nécessairement d'intégrer la question de la prévention puisqu'elle ne fait que définir des situations où la violence est déjà instaurée. De son côté, la présentation de Mme Damant et de Mme Flynn (2013) met en lien les dynamiques de violence conjugale avec les différents rapports sociaux qui les soutiennent. Dans cette optique, une prévention globale visant une transformation des rapports de genre, de sexe, de race, etc, apparaît une solution pour prévenir la violence conjugale. À cet effet, certains participants du groupe de réflexion proposent de penser la prévention en termes de bientraitance, en faisant la promotion de relations pacifiques au sein des couples, des familles et entre les hommes et les femmes. Cette vision transformative de la prévention, axée sur une culture de la paix et de la bientraitance, semble convenir davantage qu'une prévention qui ciblerait certains groupes plus à risque, et ce, afin d'éviter de marginaliser encore plus les groupes déjà stigmatisés.

Pour conclure, ce cycle de séminaire a permis de jeter un regard renouvelé sur des enjeux actuels et importants dans le domaine de la recherche en violence conjugale. Cela a permis de réfléchir collectivement sur les orientations actuelles et futures du CRI-VIFF dans une perspective interdisciplinaire et partenariale. Bien que certaines controverses demeurent présentes et le seront encore probablement pour les prochaines années, puisque la violence conjugale est une thématique de recherche hautement politisée, ces débats sont nécessaires pour faire avancer tant les recherches que les interventions dans le domaine. Le CRI-VIFF réaffirme son désir de s'intéresser à la violence conjugale dans une perspective féministe et à partir d'une définition de la violence correspondant à l'expérience des professionnels des milieux de pratique spécialisés dans le domaine. Également, dans un contexte où les

problèmes de financement associés à la recherche sociale sont criants (Sauvageau, 2013), l'importance de valoriser et de montrer la nécessité de cette forme de recherche nous apparaît indéniable.

Références

- Collins, P.H. (2012). *Lost in Translation ? Black Feminism, intersectionnalité et justice sociale, 6^e congrès international des recherches féministes francophones, Lausanne, 29 août 2012.*
- Collins, P. H. (2000). Gender, black feminism, and black political economy. *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 568(1), 41-53.
- Creswell, J. W. (2013). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches.* Sage.
- Damant, D., & Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses. *Revue canadienne de sociologie et d'anthropologie*, 42(2), 125-144.
- Damant, D. & Flynn, C. (2013). Le féminisme intersectionnel : un modèle alternatif pour étudier la violence conjugale, Université de Montréal, 1 mars 2013.
- Johnson, H. (2013). Différentes approches méthodologiques pour différentes questions, Université Laval, 10 avril 2013.
- Johnson, M.P. (2013). Formes de violence conjugale et enjeux de recherche et d'intervention, Université de Montréal, 1er mars 2013.
- Johnson, M. P. (2006). Conflict and control gender symmetry and asymmetry in domestic violence. *Violence against women*, 12(11), 1003-1018.
- Langhinrichsen-Rohling, J. (2013). Violence conjugale et genre : enjeux et controverses, Université de Montréal, 1^{er} mars 2013.
- Lincoln, Y. S., Lynham, S. A., & Guba, E. G. (2011). Paradigmatic controversies, contradictions, and emerging confluences, revisited. *The Sage handbook of qualitative research*, 4, 97-128.
- Lussier, P. (2013). Le développement de l'agression et de la violence : Une perspective criminologique développementale, Université Laval, 10 avril 2013.
- Magrinelli Orsi, M. (2013). Évaluation des répercussions financières de la violence conjugale au Canada, 2009, Université de Montréal, 1er février 2013.

- Maurice, P. (2013). Perspectives de santé publique pour prévenir la violence conjugale. Université de Montréal, 1^{er} février 2013.
- Mertens, D. M. (2009). Research and evaluation in education and psychology. Sage.
- Ouellet-Morin, I. (2013). L'impact des expériences d'abus et d'intimidation sur la santé mentale: un examen du rôle de la réactivité physiologique au stress comme source de vulnérabilité et de résilience, Université de Montréal, 1^{er} février 2013.
- Pence, E., & Paymar, M. (1993). *Education groups for men who batter: The Duluth model*. Springer Publishing Company.
- Sauvageau, L. (2013). La recherche en sciences sociales au Québec; quelques éléments de réflexion, Université Laval, 10 avril 2013.
- Tremblay, G. (2012). *Rapport du comité d'experts sur les homicides intrafamiliaux*, Ministère de la santé et des services sociaux.



Collection Réflexion

Nos partenaires fondateurs

Université 
de Montréal

 UNIVERSITÉ
LAVAL

ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE
d'établissements de santé
et de services sociaux

 Relais
Femmes